Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N13CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°13-CC02.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerfanto à Saint-Gonnéry, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER et Anne LE LU de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, Véronique DELMOULY, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Claudine RAULT, Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Christophe MARCHAND et Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC de Réguiny ; Carolle LE FUR de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON de Guern à Joseph LE BOUËDEC ; Lionel ROPERT de Noyal-Pontivy à Claudine LE GARGASSON ; Sylvie BASELLO de Pleugriffet à Bernard LECUYER ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Paul LE GUERNIC ; Jean-Pierre LE CLAINCHE de Pontivy à Véronique DELMOULY ; Sophie CAILLERE de Réguiny à Jean-Luc LE TARNEC ; Victorien LEMAN de Rohan à Carolle FUR.
Excusés : Maxime LE LU de Pontivy et Valérie BERA de Saint-Gérand —Croixanvec.

Autorisations de programmes/crédits de paiement 2026

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 13 novembre 2025,

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement et de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP)/autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiement (CP).
Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.
Les autorisations de programme (AP) et d'engagements (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme/autorisations d'engagements. Le suivi spécifique des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire.
Comme chaque année, la liste des autorisations de programme/d'engagements et crédits de paiements est annexée au budget. Cependant, il convient d'adopter une délibération spécifique approuvant les autorisations de programme/d'engagements et crédits de paiements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- ☛ **d'approuver les autorisations de programme/autorisations d'engagement et crédits de paiement présentées ci-après ;**
- ☛ **d'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires sur le budget principal pour l'exercice 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Joseph LE BOUEDEC

BUDGET PRINCIPAL

N°opération	Opération	AP TTC (total	CP sur un mandat							TOTAL
			réalisé antérieur	réalisé prévi 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
20426	Fonds de concours et aides (refonte)	10 568 824 €	s.o	s.o	2 982 824 €	2 146 000 €	1 450 000 €	1 330 000 €	1 330 000 €	1 330 000 €	10 568 824 €
202602	Fibre optique	9 724 652 €	7 635 290 €	696 454 €	696 454 €	696 454 €	-	-		-	9 724 652 €
040	Extension déchetterie Kerponner	640 961 €	28 319 €	213 642 €	399 000 €	clôture					640 961 €
02001	Construction déchetterie Cléguérec	1 652 887 €	67 213 €	1 025 674 €	560 000 €	clôture					1 652 887 €
01801	Collecte par grue	3 547 827 €	2 220 112 €	773 215 €	554 500 €	clôture		- €	- €	- €	3 547 827 €
202301	Rénovation du parc des expositions	6 164 243 €	141 300 €	272 943 €	110 000 €	2 820 000 €	2 820 000 €				6 164 243 €
202302	Requalification de la ZI du Blavet	4 512 864 €	s.o	864 €	152 000 €	4 360 000 €					4 512 864 €
202303	Réhabilitation de la piscine de Réguiny	3 322 842 €	106 012 €	255 830 €	2 381 000 €	580 000 €					3 322 842 €

Compte	Engagement	AE TTC (total	CP sur un mandat							TOTAL
			réalisé antérieur	réalisé prévi 2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
SOC65	Fonds concours lotissements communaux	530 000 €	- €	- 156 533 €	30 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	373 467 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N13CC021225-DE